
Note de présentation brève et synthétique
retraçant les informations financières essentielles de Clisson Sèvre Maine Agglo
et jointe au budget primitif de l'exercice 2023

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif et au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le projet de territoire 2021-2030 a été finalisé et présenté le 30 septembre 2023, auquel est adossée une étude financière prospective. Le budget primitif 2023 intègre dès lors des projets ou actions recensés dans le cadre de ce projet de territoire (PCAET, stratégie de développement économique, habitat, etc.)

1- Données synthétiques sur la situation financière de CLISSON SEVRE MAINE AGGLO au 31/12/2022

La situation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo reste très satisfaisante au 31 décembre 2022.

- La Communauté d'agglomération dispose au 31/12/2022 d'un fonds de roulement de plus de 16 M€.
- Les recettes de fonctionnement ont connu au cours de la période 2017-2022 un niveau de croissance similaire aux dépenses de fonctionnement.
- Dans une vision consolidée des budgets, le taux de CAF brut est évalué à **14%** en 2022, et le délai de désendettement à **3,2 années** (hors budgets ZA, déchets, assainissement et eau potable).

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2022 :

- Régime fiscal : Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de communes membres : 16
- Population totale INSEE au 01.01.202 : 57 815
- Potentiel fiscal : 18 395 533 €
- Potentiel fiscal par hab. : 316 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) : 0.44

B- Ratios financiers 2023 de Clisson Sèvre Maine Agglo

(En €/hab. pour les ratios 1 à 6 puis en pourcentage- budget principal)

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	474,36	391,00
2	Produit des impositions directes/population	169,54	190,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	448,83	461,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	219,06	92,00
5	Encours de dette/population	0,00	288,00
6	DGF/population	53,93	82,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	23,52 %	40,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,86 %	90,50 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	48,81 %	20,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	62,47 %

2- DONNEES SYNTHETIQUES DE L'ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE 2023-2026

L'analyse prospective des budgets communautaires pris dans leur globalité montre la nécessité de prendre des mesures pour conforter les ratios prudentiels (capacité de désendettement, taux d'épargne nette), liée :

- Au développement de l'offre de services sur le territoire, depuis le début du mandat :
 - o Ouverture du nouvel équipement aquatique, à compter de l'été 2021.
 - o Ouverture de l'Alter éco, à partir de l'exercice 2022
- A l'augmentation du coût des transports scolaires, depuis le renouvellement des marchés publics de transport à la rentrée 2021, dans un contexte concurrentiel difficile (+28%).
- Au contexte de forte inflation depuis l'année 2022.
- Après deux années 2020-2021 où le versement d'une subvention du budget principal au budget déchets a été nécessaire, à titre temporaire et exceptionnel, la prospective financière du budget déchets ménagers est établie sans recours au budget principal, avec un équilibre qui doit être assuré par la valorisation des matières, les soutiens financiers des éco-organismes et les redevances versées par les usagers.
- A l'absence de nécessité de recourir à l'emprunt pour financer le PPI, compte tenu des réserves budgétaires importantes sur le budget principal et les budgets assainissement collectif et eau potable) : l'absence de nouveaux emprunts permettre de ne pas augmenter les dépenses de remboursement d'emprunt (intérêts et capital), qui pèsent sur le taux d'épargne nette.

Dans le cadre de l'étude financière prospective réalisée avec le cabinet Calia Conseil, plusieurs leviers d'actions ont été évoqués en 2021. Dans le cadre de la préparation du budget 2023, les élus communautaires ont joué sur ces différents leviers, en dépenses (réduction ou report de certaines actions) et en recettes (tarifs et fiscalité).

Il sera proposé de fixer de nouveaux objectifs pour la durée du mandat, pour les ratios de capacité de désendettement et de niveau d'épargne nette.

3- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

A- Budget principal 2023

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (siège communautaire, voirie, schéma vélo, gendarmeries ...).

Dépenses :

- GEMAPI : augmentation mesurée de la contribution aux différents syndicats de rivière (SYLOA, EPTB de la Sèvre nantaise, bassin versant de Grandlieu), destinée au développement des travaux nécessaires à la reconquête de la qualité de l'eau des rivières (+ 15 300 €)
- Augmentation progressive de la contribution SDIS (+ 172 000 € soit + 10%) et des charges liées aux fréquentations dans les accueils de loisirs (+ 305 000 € soit + 14%)
- Évolution des montants de subvention d'équilibre aux budgets annexes :
 - Budget Equipements aquatiques : 1 864 490 €
 - Budget Espace culturel : 1 181 895 €
 - Budget transport scolaire : 1 172 000 € (coût du marché de transport + inflation)
 - Budget Immobilier d'entreprises : 162 400 €
- Conformément à la lettre de cadrage budgétaire, un certain nombre d'actions identifiées ont pas fait l'objet d'arbitrages divers.
- Des crédits correspondant aux plans d'actions présentés au titre du PCAET, de la stratégie de développement économique, du PLH, du plan global de déplacement (PGD) et du projet culturel de territoire (PCT) ont été inscrites, en fonction des priorités du projet de territoire.

Recettes :

- Recettes fiscales : hypothèses optimistes d'augmentation des bases fiscales, au-delà de la revalorisation annuelle de 7,1% et au regard de l'augmentation moyenne des bases fiscales physiques ces dernières années, mais sans anticiper une augmentation des taux de fiscalité, qui sera proposée le 28 mars 2023.
- GEMAPI : instauré en 2020, le produit Gemapi sera proposé pour 2023 à 215 300 €, montant à répartir entre les contribuables CFE et TF.

Principales évolutions en section d'investissement :

- Développement économique et touristique, attractivité : voirie et signalétique des parcs d'activités (230 k€), éclairage led (50 k€), étude de flux Tabari, requalification de friches industrielles (331 k€), étude de franchissement de la Sèvre au Liveau (25 k€), inscription d'une enveloppe pour une contribution à l'étude au projet touristique de Porte des Ténèbres (provision 500 k€),
- Équipements et services structurants :
 - o Transports-Mobilité : schéma-vélo (1 700 k€), VAE (72 k€), abri-vélo PDA (24 k€)
 - o Services publics gendarmeries et trésorerie (100 k€), sécurité incendie (64 k€)
 - o Schéma directeur eaux pluviales (120 k€ dont 30 k€ refacturés aux communes)
 - o Habitat : soutien construction logements privés et sociaux (100 + 100 k€)
- Modernisation de l'administration (informatique et numérique, innovation) : développement de la fibre numérique dans 3 parcs d'activités (186 k€), refonte de l'infra du système informatique (52 k€), sites internet culture et développement économique, évolution du logiciel financier (54 k€)

Budget principal

CA 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 248 742 €	25 548 540 €
Investissement	3 089 916 €	3 823 764 €
TOTAL	26 338 658 €	29 372 304 €

Crédits ouverts (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 681 340 €	39 681 340 €
Investissement	14 882 900 €	14 882 900 €
TOTAL	54 564 240 €	54 564 240 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2023

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, l'immobilier d'entreprises, le camping, les transports et la mobilité, les équipements aquatiques, l'espace culturel, les déchets, l'assainissement non collectif, l'assainissement collectif et l'adduction en eau potable.

Budget annexe Zones d'activités

Plusieurs opérations sont prévues au budget annexe ZA (acquisitions, études et maîtrise d'œuvre, travaux), traduisant l'ambition de la communauté d'agglomération en termes d'aménagement et d'extension des parcs d'activités économiques, pour favoriser l'installation et le développement des entreprises sur le territoire.

Budget annexe Immobilier d'entreprises

En fonctionnement, 2023 sera la première année entière d'exploitation de l'Alter éco.

En investissement, la construction d'un hôtel d'entreprises a été programmée sur ce budget annexe dédié à l'immobilier d'entreprises (721 k€).

Budget Equipements aquatiques

Ce budget annexe fait l'objet du versement d'une subvention d'équilibre importante, de la part du budget principal.

L'année 2023 est la 2^e année pleine d'exploitation d'Aqua'Val Maine. Alors qu'il n'inclut pas encore les charges d'amortissement de cet équipement, le budget 2023 est marqué par une forte inflation (coût de l'énergie + 86 k€ et entretien bâtiments + 71 k€).

En investissement, une enveloppe sera consacrée à l'entretien et à la réhabilitation de l'équipement Aqua'val Sèvre.

Budget Espace culturel

La désensibilisation de l'emprunt structuré, courant 2015, a permis de gagner en visibilité sur ce budget.

Ce budget annexe fait l'objet du versement d'une subvention d'équilibre importante, de la part du budget principal.

Le budget 2023 traduit la programmation « classique » à laquelle s'ajoute la programmation correspondant aux actions du PCT, fléchées sur le budget espace culturel (spectacles hors les murs, médiation avec les scolaires, partenariat mené avec le Grand T).

En investissement, une enveloppe financière est déterminée, visant à optimiser le fonctionnement et maintenir l'attractivité du lieu, à financer des aménagements pour prévenir le vieillissement de l'équipement, mais également pour des travaux d'extension des bureaux.

Budget Camping du Moulin

La gestion du camping a été assurée en régie intéressée de 2020 à 2022, mais a été confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un bail emphytéotique à compter du 1^{er} avril 2023.

Le budget primitif reflète dès lors une année de transition, en réduction par rapport aux années précédentes.

Budget Transports et mobilité

Le budget 2023 traduit l'évolution du coût de la compétence transport scolaire, en lien avec le marché public de transport de 2021 et dans un contexte de forte inflation (8% sur le coût du carburant).

Budget Déchets ménagers et assimilés

Le BP 2023 intègre une augmentation du coût de tri (évolution des tonnages et de la TGAP) et du coût lié aux refus de tri, et une augmentation du traitement des déchets ménagers (évolution de la TGAP). Une enveloppe budgétaire exceptionnelle a été inscrite pour la distribution des bacs de collecte des emballages (375 k€)

Le Conseil communautaire a décidé en décembre 2022 d'augmenter les tarifs, en vue d'augmenter les recettes à hauteur de 600 000 € et de reconstituer une capacité d'investissement.

Après plusieurs années de report de dépenses d'équipement, les crédits inscrits en section d'investissement seront consacrés à la remise à niveau des équipements nécessaires au fonctionnement du service.

Budget SPANC

Dans la continuité de l'exercice 2022, le budget 2023 est en évolution par rapport aux exercices précédents, avec un développement de l'équipe de contrôleurs assainissement pour assurer l'atteinte des taux de contrôle des installations d'assainissement non collectif fixés par la législation. En recettes, le Conseil communautaire a décidé en décembre 2022 d'augmenter les tarifs des contrôles de bon fonctionnement

Budgets Assainissement collectif

En 2023, les deux budgets annexes dédiés à l'assainissement collectif ont été fusionnés, ce qui entraîne un report partiel sur l'exercice 2023 qui n'ont pas pu être rattachée à l'exercice 2022.

Par ailleurs, à partir de 2023, la part du délégataire SAUR sur les redevances (3,5 M€) sera perçue en totalité par l'Agglo, avant d'être reversée à 100% à l'Agglo. Ce jeu d'écritures entraîne une augmentation parallèle des recettes et des dépenses (3,5 M€).

La section d'investissement traduit la mise en œuvre d'un programme de travaux ambitieux, qui sera affiné avec la réalisation d'un schéma directeur lancé courant 2023.

Budgets Adduction en eau potable

Ce budget annexe ne concernait depuis 2020 que les deux seules communes de Boussay et Clisson. Depuis le 1^{er} juillet 2022, le volet distribution de la compétence eau potable a été reprise en direct pour l'ensemble du périmètre communautaire.

L'année 2023 est donc la première année de fonctionnement sur une année complète, sans toutefois que l'Agglo dispose encore à ce jour d'un recul sur la réalité d'un exercice budgétaire.

La section d'investissement traduit la mise en œuvre d'un programme de travaux ambitieux.

Budgets annexes :

CA 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 186 130 €	24 423 393 €
Investissement	7 083 673 €	9 598 238 €
TOTAL	27 269 803 €	34 021 631 €

Crédits ouverts (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 803 036 €	38 803 036 €
Investissement	27 787 087 €	27 787 087 €
TOTAL	66 590 123 €	66 590 123 €

Subventions du budget principal aux budgets annexes :

	BUDGET	CA 2021	CA 2022	projet BP 2023
Chapitre 65 SPA	Zones d'activités	1 692 562 €	0 €	0 €
	Immobilier d'entreprises	7 700 €	39 900 €	162 400 €
	Equipements aquatiques	1 221 000 €	1 243 500 €	1 864 490 €
	Espace culturel	971 000 €	1 008 500 €	1 181 895 €
	Transport à la demande	31 083 €	31 083 €	27 743 €
	SOUS-TOTAL	2 230 783 €	2 322 983 €	3 236 528 €
Chapitre 67 SPIC	Transport scolaire	256 000 €	740 500 €	1 172 000 €
	Lignes régulières	23 740 €	12 700 €	12 200 €
	Camping	131 740 €	96 526 €	74 800 €
	Déchets	611 000 €	0 €	0 €
		SOUS-TOTAL	1 022 480 €	849 726 €
	TOTAL GLOBAL	3 253 263 €	3 172 709 €	4 495 528 €

4- LES RECETTES FISCALES 2022

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Cotisation Foncière des Entreprises	4 188 903 €
Taxe foncière sur le foncier bâti et le foncier non bâti	1 420 626 €
Taxe d'habitation	109 881 €

Source : état fiscal 1386 RC 2022

Les taux 2022 votés par la Communauté d'agglomération sont :

Taxe	Taux CSMA 2022
Cotisation foncière des entreprises	25,08 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5,81 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,42 %

5- LES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Au 1^{er} janvier 2023, la dette globale de Clisson Sèvre et Maine Agglo est chiffrée à 29 562 495 €, mais bénéficie d'un solde de fonds de soutien à percevoir à hauteur de 2 670 626 €.

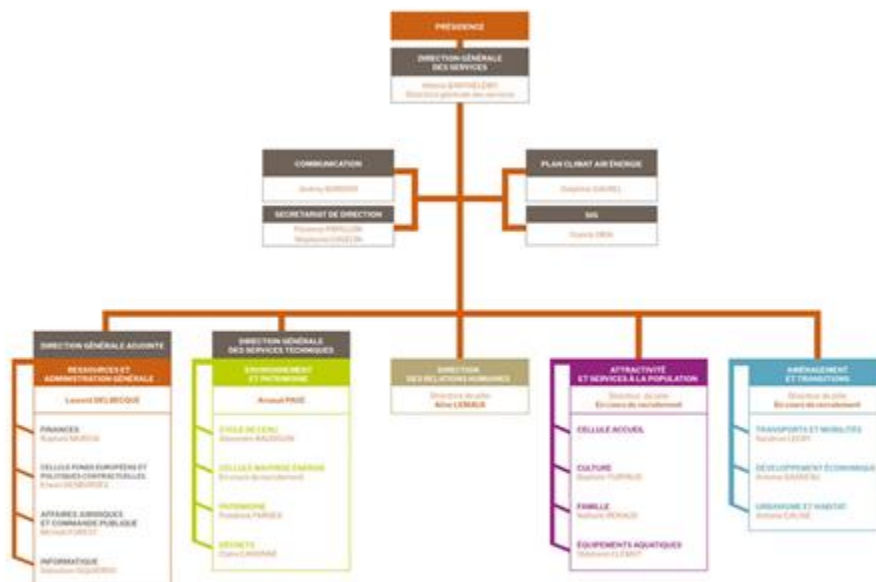
Au cours de l'année 2023, il n'est pas prévu de réaliser de nouveaux emprunts.

Capital restant du par budgets :

	Budget	Nombre d'emprunt	CRD 01/01/2023
1	Principal	5	2 322 424,72 €
2	Zones activités	6	712 458,13 €
3	Immobilier d'entreprises	1	1 036 280,43 €
4	Equipements Aquatiques	1	7 762 500,00 €
5	E space culturel (hors FS)	3	6 256 217,05 €
6	Camping	1	356 393,21 €
7	Déchets menagers et assimilés	2	555 669,57 €
8	Assainissement collectif DSP	57	10 506 313,04 €
9	Eau potable	1	54 239,02 €
		77	29 562 495,17 €
	5 E space culturel (fonds de soutien)		2 670 626,28 €
			26 891 868,89 €

6- LES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Organigramme de la Communauté d'agglomération - octobre 2022



	CA 2021	CA 2022	2023 Prévisionnel
ETP (emploi permanent au 31/12)	139,7	158,0	164,0
Taux d'évolution		13,10%	3,82%
Frais de personnel (nets)	6 164 134 €	7 109 788 €	9 879 521 €
Taux d'évolution		15%	39%